



Département  
de la Vendée

-----

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230403-2023AVRDEL23-DE

S<sup>2</sup>LOW

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 28 mars 2023  
Séance du Conseil Municipal : 3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 4 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN-Christophe VERONNEAU- Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusée : Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 32  
30 à la délibération 4  
Nombre de conseillers votants : 33  
31 à la délibération 4  
32 à la délibération 26

Secrétaire de séance : Christophe VERONNEAU

### **23- CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL SIS 26 RUE NATIONALE ET D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE SISE 20 RUE NATIONALE AU PROFIT DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDÉE**

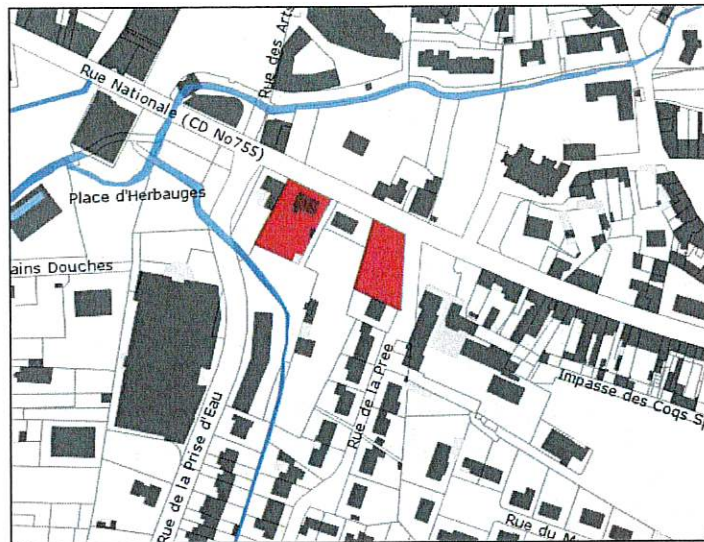
La ville a proposé à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée (EPF) d'acquérir du foncier rue Nationale aux numéros 20 et 26 afin de financer l'ensemble des actions foncières nécessaires à la réalisation du renouvellement urbain prévu sur ce secteur.

Cette intervention de l'EPF s'inscrit dans le cadre de la convention de maîtrise foncière en vue de la restructuration de deux secteurs urbains (Cour de la Mission et rue Nationale) du 4 septembre 2019 et son avenant du 30 août 2022.

Les parcelles, objet de la future vente sont cadastrées, à savoir :

- section AE numéro 7 d'une contenance de 1 132 m<sup>2</sup> pour le 20 rue Nationale comprenant une maison d'habitation qui sera prochainement démolie dès lors que l'Etablissement Public Foncier de la Vendée en sera propriétaire,
- section AE numéro 2 d'une contenance de 1027 m<sup>2</sup> pour le 26 rue Nationale comprenant un terrain communal, à l'angle de la rue Nationale et de la rue de la Prée, étant précisé que cette transaction est prévue à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette cession.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2023,

Vu les avis domaniaux du 20 mars 2023 ci-annexés,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 21 mars 2023,

Vu le rapport de Jean-Marie RAUTUREAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de céder à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée les parcelles cadastrées section AE numéros 2 et 7 d'une contenance globale de 2 159 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique, en sus les frais de notaire,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Christophe VERONNEAU  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire

Transmis en Préfecture le : 11 AVR. 2023  
Publié électroniquement le : 11 AVR. 2023